



Déclaration liminaire intersyndicale CHSCT départemental extraordinaire du 6 avril 2020 en visioconférence

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCTD,

Nous espérons que vous et l'ensemble de vos proches allez bien.

La situation inédite dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui amène un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes quant à la *modification* et à la *dégradation* des conditions de travail de l'ensemble des enseignant-es premier et second degrés durant le confinement. Les personnels sont éprouvé.es par la peur, la souffrance au travail et la colère causées par le manque de soutien et de protection de leur institution.

L'ensemble des organisations syndicales, par le biais de la secrétaire du CHSCTD, vous a alerté le 20 mars 2020 quant à la multiplication de situations d'enseignants sous pression, angoissés et en télétravail éprouvant. La secrétaire du CHSCTD vous a formulé officiellement la demande de la tenue d'un CHSCTD extraordinaire le 1^{er} avril. De plus, l'ensemble des organisations syndicales avait déjà appelé à la tenue de tous les CHSCT départementaux lors du CHSCTM du vendredi 20 mars 2020, comme le prévoit l'article 69 du décret 82-453.

C'est vous, Monsieur le Directeur Académique, qui auriez dû nous convoquer beaucoup plus tôt, d'autant que chaque syndicat vous a lui-même alerté sur les différents dysfonctionnements, remontés par les collègues avant même le début du confinement. Nous déplorons la date tardive à laquelle ce CHSCTD virtuel est proposé, qui plus est en période officielle de congés pour les personnels.

De plus, nous constatons et déplorons que les dispositions légales pour le télétravail, fixées par le décret 2016-151 et par l'arrêté du 6 avril 2018 ne soient pas respectées : volontariat (sans pression), mise à disposition du matériel nécessaire, formation, limitation du travail à trois jours par semaine, consultation du médecin de prévention

pour l'aménagement du poste de travail à domicile.

Concernant la protection des personnels, l'absence de mise à disposition de masques, voire leur interdiction en situation d'accueil des enfants de personnels soignants par certains IEN dans le premier degré nous inquiète très sérieusement.

La population, les personnes âgées, les salariés, les personnels de l'Education nationale paient aujourd'hui l'affaiblissement, la destruction des services publics menés par les différents gouvernements depuis des années.

Même si nous avons conscience que cette mise en danger actuelle est due à une politique plus générale du gouvernement, comme la suppression massive des lits d'hôpitaux et l'absence de considération envers les hospitaliers depuis des années, nous, personnels de l'Education nationale, n'avons pas à en payer les frais.

Force est de constater que cette politique tue. Comment la gestion de la crise sanitaire peut-elle au XXI è siècle être soumise à la gestion du stock de masques ?

Aujourd'hui, dans cette crise, nous constatons que les règles d'hygiènes et de sécurité encadrées par le décret 82-453 ne sont pas respectées : pas d'enquête des CHSCTD à l'occasion des alertes et du droit de retrait faits par des collègues en l'absence de matériel de protection ; la non-convocation des CHSCT pour présenter les mesures liées à la situation nouvelle et à l'organisation du travail etc...

Par ailleurs, dans l'Éducation Nationale, nous alertons depuis des années sur l'insuffisance de moyens pour la médecine de prévention et la médecine scolaire ainsi que sur l'absence de visite médicale systématique pour les personnels. Depuis longtemps, nous alertons également sur les conséquences du manque de personnel pour l'hygiène des établissements, encore plus désastreuses en ces temps de crise sanitaire.

Enfin, la « continuité pédagogique » qui a été exigée de nous s'est faite au prix de nombreux sacrifices personnels, familiaux, et de santé du fait du mauvais fonctionnement des outils institutionnels ou de leur absence. Les enseignant-es soucieux-ses d'accomplir leurs missions dans l'intérêt de leurs élèves se sont efforcé-es, par innovations successives, de palier les inégalités face à la maîtrise de la langue française et à l'accès au numérique pour les familles et ce, en contradiction avec les règles de protections des données personnelles.

Rappelons que les enregistrements, les photos et les vidéos sont possibles lors de visioconférences sur les supports utilisés et que leur diffusion peut se faire sur les réseaux sociaux, voire servir à des procédures engagées contre des personnels.

N'oublions pas également, que nous - les enseignant.es - serons confronté.es à la gestion de la crise psychologique qui naîtra de la crise sanitaire auprès des familles qui auront certainement connu des deuils, des pertes d'emploi, des situations de violence.

Nous savons qu'une cellule psychologique a été mise en place mais nous craignons qu'elle soit bien insuffisante au regard des besoins des personnels, aujourd'hui mais aussi pour les semaines à venir et plus spécifiquement lors du retour en classe. Nous déplorons par ailleurs que cette cellule de crise ne soit pas proposée pour les élèves, particulièrement angoissé.es par le contexte.

Sur chacun des points évoqués ci-dessus, comment comptez-vous accompagner les collègues concrètement ?

Nous vous avons adressé une liste de questions pour lesquelles l'ensemble des organisations syndicales souhaite avoir des réponses claires aujourd'hui. Nous nous permettons de rappeler que c'est nous qui sommes au front devant les élèves et les familles durant cette période.

Nous exigeons des mesures à la hauteur des besoins exprimés et conformes à la législation sur la protection des personnels.

Nous vous remercions de votre attention.